

Nombre de Conseillers en exercice : 13
Nombre de Conseillers présents : 8
Nombre de pouvoirs : 0
Date de la Convocation : 14/05/24
Date d'affichage : 14/05/24

Je certifie le p
conformément

en vigueur, pour avoir été transmis à
Monsieur Le Préfet, qui en a accusé
réception le :
et notifié ou publié le :

Envoyé en préfecture le 26/05/2025

Reçu en préfecture le 26/05/2025

Publié le 20/05/2025

ID : 001-210101366-20250520-25030-DE



Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal Séance du Mardi 20 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt mai à dix-neuf heure trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur BOYER Dominique, Maire.

Etaient présent aux côtés de Monsieur BOYER Dominique : Mmes BIGOT Agnès, DUFRESNE Anna-Maria, MARMIER Noëlle, Weber Corinne M. GABILLET François, DREYFUS Eric et VARLET Geoffrey.

Étaient absents : TOURNIER Nathalie, PAYET Marie-Béatrice, TEPPE Sébastien, VERNUSSE Céline, GONNARD Pierre.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du C.G.C.T., Mme MARMIER Noëlle été élue secrétaire de séance.

Délibération n°25030 : Petit Saint Denis tarif du repas

Suite à l'ouverture du bar Le Petit Saint Denis, une soirée repas est organisée.
Le tarif du repas sera de 20 € par personne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** d'appliquer le tarif de 20 € par personne pour le repas,
- **AUTORISE** M Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

La Secrétaire
Noëlle MARMIER

Pour extrait certifié conforme,
Le 20 mai 2025
Le Maire,
Dominique BOYER

